LA SÉANCE

La Chambre adopte un projet de loi tendant à autoriser la ville d'Aurillac à emprunter une somme de 436,886 francs.

LA REFORME DE L'IMPOT

M. Maujan dépose une proposition de loi signée de 130 collègues concernant la réforme générale de l'impôt; il demande l'urgence et la nomination d'une commission de 33 membres pour éviter les lenteurs parlementaires.

Voix à gauche. — Lisez le projet.

M. Floquet. — Je préviens la Chambre qu'il a 150 pages. (Exclamations et mouvement.)

La Chambre, malgré l'opposition de l'extrême gauche, décide que le rapport sera imprimé, distribué et qu'alors seulement elle statuera sur l'urgence.

LA QUESTION DES COURSES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet de règlementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux. (Urgence déclarée.)

M. le Président. — Personne ne demande la parole sur la discussion générale ?

Je mets aux voix le passage à la discussion des articles.

Le passage à la discussion est voté à mains levées.

L'article 1er, ainsi conçu : « Aucun champ de courses ne peut être ouvert sans l'autorisation préalable du ministre de l'agriculture », est adopté.

L'article 2 est ainsi conçu : « Sont seules autorisées les courses de chevaux ayant pour but exclusif l'amélioration de la race chevaline et organisées par des sociétés dont les statuts auront été approuvés par le ministre de l'agriculture. »

M. le baron Demarçay. — Je demande qu'on rétablisse à l'article 2 ces mots : « Après l'avis du conseil supérieur des haras. »

M. Riotteau, rapporteur. — Le gouvernement et la commission acceptent l'amendement.

L'article 2, ainsi modifié, est adopté.

L'article 3 ainsi conçu : Le budget annuel et les comptes de toute société de courses sont soumis à l'approbation et au contrôle des ministres de l'agriculture et des finances » est adopté à mains levées à la grande surprise de la Chambre.

M. le Président. — Je mets en discussion l'article 4 du texte de la commission : « Quiconque, sur le champ de courses, aura offert publiquement à tous venants de parier, sous quelque forme que ce soit, à l'occasion des courses de chevaux, sera passible des peines portées à l'article 410 du code pénal; les dispositions de l'article 463 du code pénal sont, dans tous les cas, applicables aux délits prévus par la présente loi. »

M. Tony Révillon vient soutenir un amendement qui tend à remplacer les articles 4 et 5 du projet de la commission, et aux termes duquel « les sociétés ainsi constituées sont chargées de l'exploitation et de la police des hippodromes ; toute exploitation en dehors des hippodromes tombera sous l'application des articles 410 et 415 du code pénal ; un droit de 10 0/0 serait prélevé sur les entrées en faveur des pauvres. »

La Chambre, dit-il, le 28 février, a repoussé le pari mutuel ; la commission a cru devoir reprendre le projet que vous avez repoussé ; vous ne devez pas vous déjuger.

L'intérêt de l'élevage et du commerce parisien est là. (Exclamations ironiques à droite et au centre).

La Chambre pourrait faire œuvre de tolérance dans une certaine mesure. (Mouvements divers).

M. le baron Demarçay soutient, lui aussi, un amendement tendant à établir que les prélèvements à faire sur les entrées et transactions faites sur l'hippodrome soient partagées entre les bureaux de bienfaisance et l'élevage. (Bruit et agitation.)

M. le vicomte le Villebois-Mareuil. — Je désirerais que M. Tony Révillon fit une distinction entre les prélèvements qui seraient opérés sur les champs de courses de Paris et sur les hippodromes de province ; on pourrait laisser 10 pour cent pour Paris et 5 pour cent pour la province.

M. Tony Révillen accepte cette modification.

M. Riotteau, rapporteur, défend les articles 4 et 5 qui, dit-il, gênent beaucoup certaines spéculations qui ont lieu actuellement sur les champs de courses.

La commission ne pourrait accepter l'amendement de M. Tony Réveillon qui a fait, d'une façon détournée, ce qu'il ne veut pas faire en face.

Les produits du jeu iraient ainsi aux sociétés de spéculation.

L'article 4 supprime l'exploitation du jeu sous toutes ses formes et sous les plus dangereuses ; aucune société de courses, avec cet article, ne peut tirer profit du pari mutuel dont les bénéfices iront seulement aux pauvres et à l'élevage. (Très bien! très bien!)

L'article 4 de la commission a été accepté par M. le ministre, parce qu'il est très net et qu'il atteint l'exploitation du jeu, l'industrie interlope ; aussi la Chambre le votera-t-il.

DISCOURS DE M. DEVELLE

M. Develle, ministre de l'agriculture. — Les trois premiers articles que vous venez de voter étaient déjà dans le projet du gouvernement.

M. Tony Révillon regrette la disparition de l'article 4 de notre projet, il était un peu vague ; dans ma pensée, il devait soulever des amendements par suite des objections qu'il provoquait.

Le texte de M. Révillon ne résout pas ces difficultés.

La jurisprudence varie étrangement là-dessus et il est par suite très difficile de se prononcer.

Nous sommes législateurs, nous avons le moyen de faire disparaître toutes ces incertitudes; vous voulez venger la morale.

Votez d'abord l'article 4, nous verrons ensuite. (Longue agitation.

SUBITE INDISPOSITION DE M. DEVELLE

En descendant de la tribune, M. Develle, très pâle, se dirige vers les couloirs de la Chambre ; là, il est pris d'un éblouissement dû à la chaleur accablante qui règne dans la salle des séances.

L'émotion est d'abord très vive autour de lui : on croit à une congestion et les députés se précipitent au téléphone pour prévenir MM. de Freycinet et Constans.

Mais après quelques soins donnés à l'infirmerie, le ministre de l'agriculture se remet très promptement et peut regagner sa voiture.

M. de Lamarzelle. — On a dit que le *statu quo* était déplorable; au lieu de parier au pari mutuel, on parie au livre.

On vient de critiquer la jurisprudence, mais la cour de cassation, qui a son autorité je suppose, a une jurisprudence parfaitement nette.

Vous proscrivez le jeu et le pari et vous les punissez sévèrement; mais sous forme de pari mutuel vous autorisez une sorte de délit légal; les particuliers ne pourront parier, mais l'Etat pourra le faire. (Sensation et murmures au centre.)

Vous prétendez défendre le pari mutuel par un intérêt moral; mais je plaide, moi, la cause des intérêts matériels. (Longues protestations au centre.) Mais, certainement, car vous oubliez les salaires des petits employés et des ouvriers qui se chiffrent par des millions.

M. le ministre de l'intérieur vous l'a dit, c'est l'Etat qui va profiter du jeu.

Voix à droite: Non l'élevage.

M. de Lamarzelle. — C'est l'Etat, puisqu'on dit que c'est pour la défense nationale. (Exclamations.)

Voix à droite : C'est pour la patrie.

M. de Lamarzelle. — Il s'agit de six millions ; si cette somme manque à la défense nationale, je m'étonne que quelqu'un d'autorisé ne soit pas encore venu les demander. (Bruit).

Dans tous les cas, vous pouvez, si vous les jugez indispensables, vous les procurer autrement que par le jeu; il ne faut pas qu'on puisse dire que pour sauver sa sécurité, la France tient le rateau.

L'orateur est applaudi sur un très grand nombre de bancs.

M. de Mun et Mgr Freppel le félicitent.

M. de Lanjuinais demande à la Chambre d'adopter l'article 4 de la commission. (Très bien !)

La prise en considération de l'amendement de M. Tony Révillon est repoussé par 444 voix contre 55.

M. le baron Demarçay retire son amendement et l'article 4 de la commission est mis aux voix.

M. le Président. — Il y a une demande de scrutin public. (Longues et bruyantes exclamations.)

L'article 4 est adopté par 404 voix. (Mouvements divers).

La Chambre passe à la discussion de l'article 5 ainsi conçu : « Les dispositions de l'article 4 ne s'appliquent pas au pari mutuel organisé par les sociétés sur leurs champs de courses, en vertu d'autorisations toujours révocables qui seront délivrées par le ministre de l'agriculture et moyennant un prélèvement en faveur de l'assistance publique et de l'élevage, dont la quotité sera fixée par décret. »

La première partie de l'article, jusque et y compris, les mots : « organisé le pari mutuel sur leurs champs de courses », est adopté par 303 voix contre 174.

Le reste de l'article 5 est adopté à mains levées.

L'ensemble de l'article 5 est adopté également.

L'ensemble du projet de loi est voté par 312 voix contre 160.(Mouvements divers)

La séance, renvoyée à demain, est levée à 4 h. 55.

NOUVELLES DU JOUR

La grève de la Loire

Saint-Etienne, 13 mai. — A la suite du désaccord qui avait surgi au sujet des apprentis mécaniciens entre les mécaniciens-machinistes du bassin de la Loire et les Compagnies houillères, et en présence de la résolution prise par ces Compagnies de ne pas accepter les conditions de leurs mécaniciens, les mineurs du bassin ont voté hier soir, à sept heures, la grève générale.

Elle devait éclater ce matin, mais le temps ayant probablement manqué pour envoyer le mot d'ordre à tous les puits, les mineurs sont descendus partout ce matin.

On ne peut encore se prononcer sur le point de savoir si cette grève éclatera demain.

Des télégrammes expliquant la situation ont été adressés hier aux syndicats de tous les bassins miniers français.

Saint-Etienne, 13 mai. — Depuis 4 heures du soir, les délégués sont réunis devant la bourse du travail. Plusieurs groupes de femmes manifestent vivement leur opposition à la grève, menaçant leurs maris

Les syndicats miniers ne paraissent pas favorables à la grève ; les efforts des meneurs semblent devoir échouer du moins pour le moment.

Le torpilleur « Edmond Fontaine »

Cherbourg, 13 mai. — Le torpilleur *Edmond Fontaine* a été remorqué sur la digue où il est maintenu à flots au moyen de petits bâteaux.

Il entrera dans l'arsenal demain avec la marée.

La crise financière du Portugal

Madrid, 13 mai. — On mande de Badajoz que l'opinion publique, en Portugal, est très irritée contre le gouvernement et la Banque de Portugal, car pour sauver la Banque on a provoqué une situation vraiment pénible.

Dans la crainte de manifestations populaires, les gardes des banques ont été renforcées.

La Banque de Portugal continue aujourd'hui à tenir ses caisses fermées, refusant de changer les billets, ce qui fait qu'à son tour le public commence à refuser les billets.

Il est impossible aux correspondants de télégraphier exactement la vérité, car toutes les dépêches sont l'objet d'une censure méticuleuse de la part des autorités portugaises.

Lisbonne, 13 mai. — M. Mariono Carvalha a eu hier soir une conférence avec le ministre des finances au sujet de la situation des industries et de la reprise du travail des ouvriers.

Lisbonne, 13 mai. — On assure que les négociations entre le Portugal et l'Angleterre sont terminées.

Lisbonne, 13 mai. — On craint quelques difficultés pour l'échéance des loyers le 25 mai; des précautions sont prises; l'émission des billets de petites sommes est autorisée.

Lisbonne, 13 mai. — On dément tout bruit de crise ministérielle, et par conséquent que M. Carvalho ait été chargé de constituer un Cabinet. Il a exprimé l'espoir que la crise monétaire serait bientôt conjurée.

Les sauterelles en Algérie

Tlemcem, 13 mai. — Depuis hier un énorme vol de sauterelles s'abattent et volent sur la région; tous les efforts sont impuissants.

Une émeute à Wulu

Sanghaï, 13 mai. — Une émeute contre les étrangers s'est produite à Wulu, les indigènes ont incendié la mission catholique dont tous les membres ont pu s'échapper; il n'y a eu aucune victime.

Les européens se sont refugiés sur les navires qui se trouvaient sur le fleuve; le navire de guerre anglais l'*Inconstant* a reçu l'ordre de se rendre à Wulu.

Une manifestation d'ouvriers tisseurs à Côme

Come, 13 mai. — Une manifestation d'ouvriers tisseurs a eu lieu; elle a été dispersée par la police. Des perquisitions ont démontré que ce mouvement était préparé par les anarchistes et devait s'étendre dans les principales villes de l'Italie.

Le nouveau ministère égyptien

Le Caire, 13 mai. — Le nouveau ministère est constitué, avec Sehney-Pacha pour président.

A la Bourse de Paris

Paris, 13 mai. — A la Bourse, la panique est finie, ou, tout au moins, subit un arrêt. Aucune nouvelle importante n'étant venue appuyer les racontars, on en était réduit à discuter ceux de la veille. L'approche de la liquidation semble effrayer quelque peu les téméraires et une légère réaction s'est produite notamment sur nos fonds d'Etat.

Londres parait avoir terminé sa lessive.

Cependant on semble prévoir pour demain une nouvelle hausse de l'escompte par la Banque d'Angleterre.

Les acheteurs ont profité des bas prix pour prendre une légère offensive.

Les dépêches de Lisbonne continuent à montrer la situation financière comme très critique. Mais rien de grave, toujours, au point de vue politique.

La publication des tarifs douaniers internationaux

Paris, 13 mai. — Le gouvernement vient de déposer le projet portant approbation de la convention signée à Bruxelles le 5 juillet 1890, concernant la création d'une union internationale pour la publication des tarifs douaniers, appelée à rendre de sérieux services en permettant de centraliser très promptement tous les documents relatifs aux tarifs des différents pays et de mettre avec rapidité à la disposition du commerce les renseignements émanés de source officielle.

A cet effet, un bureau international, créé à Bruxelles, publiera un bulletin spécial rédigé dans les langues commerciales les plus usitées : le français, l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien.

La comtesse de Paris à Paris

Paris, 13 mai. — Madame la comtesse de Paris est arrivée hier, à Paris, accompagnée du marquis d'Harcourt et de la comtesse d'Albyville.

En passant par Biarritz, Madame la comtesse de Paris a pris avec elle ses enfants : les princesses Isabelle et Louise et le prince Ferdinand.

La princesse Hélène n'a pas quitté Lisbonne, où elle restera longtemps auprès de sa sœur, la reine de Portugal.

Madame la comtesse de Paris a été reçue à son arrivée par LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Chartres, et le prince Henri d'Orléans, leur fils, qui l'ont conduite rue Jean-Goujon. C'est là qu'un grand nombre de personnes sont venues s'inscrire, Madame la comtesse de Paris n'ayant reçu que les princes et les princesses de la Maison royale de France, la reine d'Espagne et quelques intimes.

Dans l'après-midi, Mme la comtesse de Paris s'est rendue rue de Varenne, pour voir M. Bocher, qui a été fort ému de ce témoignage de sympathie.

Dans la soirée, après le dîner, elle a reçu un petit nombre de personnes, avec lesquelles elle s'est entretenue jusqu'à dix heures.

Mme la comtesse de Paris partira demain matin, pour rentrer en Angleterre.

Elle sera accompagnée par le duc et la duchesse de Chartres et le prince Henri d'Orléans. Le duc de Chartres passera une huitaine de jours à Stowe. La duchesse de Chartres se rendra vers la fin du mois en Danemark pour chercher sa fille, la princesse Marguerite, qui se trouve depuis un mois auprès de sa sœur la princesse Valdemar.

Pour les processions

Le Comité d'*action catholique* a remis, avant-hier, au maire de Toulouse, une pétition couverte de 43.000 signatures demandant le rétablissement des processions dans cette ville.

Le maire a dit qu'il soumettrait la question au conseil municipal.

Au Vatican

Rome, 13 mai. — Aujourd'hui, à midi, le Pape a reçu en audience particulière le capitaine belge Jacques, qui part pour le centre de l'Afrique, commander la première expédition anti-esclavagiste au lac Tanganika ; cette expédition formera un corps de 500 à 600 indigènes.

L'audience a duré 40 minutes.

Le Pape s'est montré fort satisfait et a donné sa bénédiction apostolique à l'expédition.

La réforme des impôts

Paris, 13 mai. — Si les radicaux ne sont pas encore formés officiellement en un groupe, du moins ils marchent très unis pour présenter leur programme de réformes sociales.

C'est ainsi que 130 députés de gauche ont fait presenter aujourd'hui par M. Maujan son projet modifiant totalement l'assiette de l'impôt. L'urgence sera demandée aussitôt que le projet sera distribué.

D'après le système de M. Maujan les 3.200 millions de ressources annuellement nécessaires, seraient demandés 1° pour 1620 millions aux impôts facultatifs, enregistrement, timbre, impôt sur le tabac, postes et télégraphes; 2° pour un milliard à l'impôt sur l'alcool, d'après le système de M. Claude sénateur des Vosges; 3° pour 380 millions à l'impôt sur les successions qui se trouverait ainsi majoré de 180 millions; 4° pour 200 millions enfin à l'impôt sur le capital et sur le revenu. Tous les autres impôts seraient supprimés.

La situation à Corfou

Athènes, 13 mai. — La situation à Corfou s'est aggravée hier par suite de l'assassinat de deux juifs. Un mandat d'arrêt a été lancé contre les assassins. Le quartier a été entouré d'un cordon de troupes que nul ne peut franchir. Les magasins sont fermés.

Le préfet de Corfou a été rappelé à Athènes. Un major a été envoyé en mission extraordinaire pour rétablir l'ordre. Deux navires envoyés précédemment restent à demeure.

Une baisse considérable a lieu à la bourse d'Athènes, un spéculateur s'étant suicidé.

La réglementation du travail

Paris, 13 mai. — Un nouveau principe a été admis par la commission du travail qui continue l'examen du projet relatif aux accidents dont les ouvriers sont victimes. Il a été décidé que les commissions départementales et de circonscription auraient le droit, dans le cas où l'accident serait dû à une faute lourde, de diminuer ou de supprimer toute indemnité à la victime reconnue coupable de la faute lourde.

Cette décision devra être prise par les deux tiers au moins des membres présents des commissions.

Les Français à Moscou

A Moscou, l'art français, nos goûts, notre industrie
S'affirment hautement. Honneur à ma patrie,
Qui, sous les murs sacrés de l'antique Kremlin
Fait aimer les parfums, le nom du CONGO fin !
Un exposant de la classe XI a M. Victor Vaissier.
26661d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La journée de mercredi. — Les deux grèves partielles qui existent encore n'ont amené aucun incident. Chez M. Jules Fauvarque, dix ouvriers tisserands ont repris le travail mercredi matin, et certains indices font croire que la grève prendra fin sous peu. Chez MM. Mulliez frères, la grève ne menace pas non plus devoir se prolonger.

Un escadron de cavalerie, commandé par M. Bodnot, a quitté Roubaix, mercredi dans l'après-midi, pour regagner par étapes sa ville de garnison, Aire-sur-la-Lys. Les dragons ont dû cantonner, mercredi soir, à Armentières.

M. le lieutenant de gendarmerie Corbière prend, à dater de ce jour, le commandement de la place.

— Chez MM. Mulliez frères, filateurs de coton rue de l'Ommelet, une entrevue a eu lieu mercredi matin entre les patrons et les ouvriers représentés par quatre délégués fileurs et rattacheurs. Ceux-ci ayant refusé de rentrer à l'atelier aux mêmes conditions que par le passé, l'affiche suivante a été placardée dans l'établissement :

« Les fileurs et rattacheurs qui ne reprennent pas le travail aux anciennes conditions ne doivent plus se considérer comme ouvriers de la maison ; les livrets sont à leur disposition. »

Jeudi matin un certain nombre d'ouvriers ne se sont pas présentés, malgré cet avis.

La situation reste stationnaire au tissage mécanique de M. Jules Fauvarque rue de St-Amand.

Ferroul et Guesde à Roubaix. — On annonce que les citoyens Ferroul, député de l'Aude, et Jules Guesde, assisteront prochainement à une réunion publique, au théâtre de la rue Archimède.

L'inspection de la Gendarmerie. — Les brigades de Gendarmerie, relevant de la Lieutenance de Roubaix, seront inspectées, dans la cour de la Caserne de la rue des Arts, le mercredi 27 mai prochain. Le Général Schneider passera cette inspection.

Les régates du « Cercle de l'Aviron » — Ainsi que l'avons annoncé, les régates organisées par le *Cercle de l'Aviron* auront lieu le dimanche 24 mai, au Blanc Seau. — Rarement fête nautique aura réuni tant d'attractions diverses. On connaît aujourd'hui un grand nombre de sociétés qui ont envoyé leur adhésion, mais la liste s'augmentant chaque jour nous attendrons qu'elle soit close pour la publier. Nous pouvons dès maintenant annoncer que les cercles nautiques les plus en vue de France et de Belgique ont promis d'y prendre part et que les régates du 24 mai seront une des plus brillantes fêtes sportives que nous ayons eues jusqu'à ce jour dans la région.

La société de tir Saint-Sébastien. — Le dimanche 24 mai prochain aura lieu, au siège de la société, à l'occasion du jubilé de cinquante ans de tireur du doyen de la société, M. Ferdinand Dumortier, un tir à la perche auquel sont conviés tous les membres. La commission, dans le but de donner à M. Dumortier, l'un des fondateurs de la société, une marque de sympathie, a décidé d'aller le chercher en cortège, chez lui. La réunion aura lieu à la maison du jubilaire, rue de l'Industrie, 157, à midi.

Une mère indigne.— Il n'est bruit, dans le quartier des Trois-Ponts, que de la conduite inqualifiable de la femme Bl... qui, depuis plusieurs mois, fait endurer un véritable martyre à son enfant, âgé de quatre ans. Le pauvre bambin est laissé quelquefois seul pendant des journées entières, sans soin et sans nourriture, sa mère se rendant journellement en Belgique avec des bandes de fraudeurs. Lorsque la femme Bl... rentre, il lui arrive très souvent d'être en état d'ébriété et il n'est pas alors de vilénies qu'elle ne commette. Le pauvre enfant est roué de coups, mis dehors par sa mère et les voisins sont obligés d'intervenir pour faire cesser des scènes aussi révoltantes que scandaleuses. Nous croyons savoir que plusieurs personnes du quartier ont l'intention de déposer une plainte contre cette femme qui, lorsqu'elles veulent intervenir, les injurie et les brutalise.

Un Roubaisien blessé à Douai. — Un employé de commerce, habitant la rue du Collège, M. Edmond Delobelle, était allé, mardi dernier, à l'enterrement d'une parente dans une commune voisine de Douai. Il était monté en cette ville dans une voiture; le cheval prit le mors aux dents, et le cocher en voulant maîtriser l'animal fut renversé de son siège et contusionné à la tête. M. Delobelle, qui se trouvait dans l'intérieur de la voiture, voyant que le cheval allait à fond de train vers la rivière, sauta sur le chemin. Malheureusement, son vêtement s'accrocha à la portière et il tomba : Les roues de l'équipage lui passèrent sur les jambes et il eut la droite brisée. Reconduit par un voiturier à Douai, il a reçu des soins et a pu être transporté mercredi après-midi à Roubaix.

Un enfant blessé rue de l'Epeule. — Un enfant de huit ans, Henri Lemaire, habitant rue de l'Epeule, était monté mercredi soir au grenier, d'où il s'amusait à jeter des morceaux de bois sur les passants. Le jeune Henri était grimpé sur un tas de bois, quand il fit un faux pas et tomba. Dans sa chute, un éclat de bois lui a pénétré dans l'œil et l'on craint que cet organe ne soit perdu.

Un enfant brûlé, rue du Tilleul. — Les époux Desbarbieux, demeurant rue du Tilleul, s'étaient absentés mercredi matin, laissant à leur fille aînée le soin de veiller sur leur petit garçon Henri, âgé de 8 ans. L'enfant, qui relève de maladie, était assis sur une chaise, à quelques mètres du poêle. En voulant en descendre, Henri Desbarbieux trébucha, et sa tête vint heurter le foyer. Il reçut, outre des contusions au crâne, des brûlures qui lui firent perdre connaissance. Un médecin a déclaré que l'état du jeune enfant était assez grave.

Une arrestation rue Perrot. — Un ouvrier teinturier, âgé de 21 ans, Georges Desprinces, et habitant la rue Perrot, a été arrêté mercredi matin, pour bris de clôture commis chez un cabaretier, M. Deheer.

Vol d'un porte-monnaie. — Une dame, Mme C..., avait acheté, mercredi matin, des légumes à une marchande établie près de la grande rue. Elle remarqua que, depuis quelques instants déjà, elle était suivie par deux enfants, une garçon et une fille, qui affectaient de se rapprocher d'elle. Elle s'aperçut tout à coup que ces deux petits rôdeurs avaient disparu, et, se retournant, elle les vit qui fuyaient à toutes jambes par le Contour St-Martin. Elle eut la clef de l'énigme quand, au moment de payer les emplettes qu'elle venait de faire, elle constata la disparition de son porte-monnaie.

Un vol, rue des Longues-Haies. — Mardi soir, un rattacheur, habitant la rue des Longues-Haies, M. Louis Lequien, s'était rendu dans un cabaret du voisinage, sans avoir pris la précaution d'enlever la clef de sa chambre. Pendant son absence, des malfaiteurs se sont introduits chez lui et lui ont enlevé une paire de souliers, un pantalon neuf et une somme de sept francs.

Un locataire de la même maison a entendu, vers neuf heures, deux individus causant à voix basse, qui montaient l'escalier comme s'ils connaissaient la maison : on n'a attaché aucune importance à cela. On croit être sur les traces des coupables.

Une tentative de vol rue de Tourcoing. — Dans la nuit de mardi à mercredi, une tentative de vol a été commise chez M. Lefebvre, rue de Tourcoing. Des malfaiteurs ont fracturé la serrure de la porte d'entrée ; mais celle-ci étant munie d'une chaîne de sûreté, ils n'ont pu pénétrer dans l'habitation. Une forte lime a été trouvée mercredi matin, à quelques mètres de là.

Une tentative de suicide.-- Un cabaretier de la rue Turgot, M. D... rentrait chez lui, mercredi soir, vers huit heures, dans un état complet d'ivresse. Il s'empara de l'argent qui se trouvait dans le comptoir et partit. Ce que voyant, Mme D... se rendit à son grenier, et, à l'aide de son tablier qu'elle enroula et qu'elle attacha à un clou, elle voulut se pendre. Des voisins arrivèrent heureusement à temps pour la sauver.

Un jeune enfant disparu. — Voici des détails complémentaires sur la disparition du jeune Marcel Delcueillerie dont nous avons parlé. On croit savoir aujourd'hui que ce petit garçon a été entraîné par un gamin de la rue de ma Campagne et que celui-ci, après lui avoir enlevé l'argent que sa mère lui avait confié, s'était enfui après l'avoir dévalisé. Le petit Marcel s'exprime très difficilement et il ne serait pas étonnant qu'il a été recueilli par une personne charitable. Une marchande de légumes, Mme Vanberberghe a déclaré avoir aperçu le petit Delcueillerie vendredi matin avec un enfant paraissant âgé de douze ans : Tous deux se dirigeaient vers la rue de Lannoy.

Croix. — Voici le compte des recettes et dépenses du carrousel de dimanche : Recettes : souscriptions et mises des coureurs 587 fr., quêtes 61,33 au total 648,33; dépenses : prix 142 fr., feu d'artifice 190, frais d'impression d'affiches et d'organisation 166 80, au total 498,80.

La différence, soit 149.53, a été versée, mercredi, au bureau de bienfaisance.

Wattrelos. — On nous prie de rappeler que l'excursion du Mont-des-Cats, projetée par les membres de l'association de l'Ecole libre de St-Joseph, est fixée au lundi de la Pentecôte. Les sociétaires qui désirent y participer sont invités à assister à la réunion qui se tiendra au siège de l'association, jeudi soir, 14 mai.

— *Un escroc.* — On signale dans la commune un individu porteur d'une lettre signée d'un curé de la Dordogne qui sollicite la charité publique pour la construction d'un orphelinat. Nous pouvons dire que ce personnage, un vulgaire escroc, est recherché par la police d'une ville du Nord, où il a usé du même procédé pour escroquer de l'argent. Il n'existe dans la Dordogne aucune commune du nom de celle qui figure sur la lettre exhibée par cet individu.

— *Une femme brûlée* — Une dame Virginie Debrauwerie, rentrant de sa travail, voulut, pour activer son feu, y verser du pétrôle. Elle fut immédiatement entourée par les flammes, à ses cris, M. Debrauwerie accourut et, saisissant une couverture en laine il la jeta sur sa femme et parvint ainsi à éviter une catastrophe. Mme Debrauwerie avait déjà reçu aux bras et à la figure des brulûres qui l'ont forcée de s'aliter. Toutefois, son état n'inspire pas d'inquiétudes. La blessée est âgée de cinquante-neuf ans.

— *Entre beaux frères.* — Une scène de violence qui a failli tourner au tragique s'est passée, mardi soir, dans un estaminet voisin de la frontière. Deux beaux-frères, l'un tisserand, l'autre briquetier, avaient eu, dans le courant de la soirée, une discussion au sujet d'une succession qu'ils avaient faite quelques semaines auparavant.

Le calme était revenu quand, par suite d'une nouvelle dispute, les deux beaux-frères, qui avaient bu plus que d'ordinaire, en vinrent aux coups. Le plus âgé, se voyant sur le point d'être battu, sortit son couteau et allait infailliblement en asséner un coup à son adversaire, quand le cabaretier eut la présence d'esprit d'arracher l'arme des mains de l'agresseur; il fut blessé assez grièvement à l'index de la main gauche. La lutte ne prit fin que lorsque tous deux tombèrent : l'un avait la figure ensanglantée et l'autre l'oreille gauche déchirée.

— *Un vol de quarante francs.* — Mardi soir, une ménagère, Mme Maertens, venait de se rendre à sa chambre quand elle entendit du bruit au rez de-chaussée. Elle réveilla son fils qui ouvrit la fenêtre, et aperçut la clarté d'une lumière qui se reflétait sur le chemin. Ce dernier descendit, armé d'un bâton ; mais il ne put ouvrir aucune porte ; les voleurs avaient eu soin de placer des meubles devant. Mme Maertens cria au voleur ! Plusieurs voisins accoururent ; les malfaiteurs avaient déjà disparu, en enlevant une somme de quarante francs placée dans une armoire, et dissimulée dans du linge. On ne sait sur qui porter les soupçons.

— Le bruit a couru qu'un incident de frontière, occasionné par l'entrée sur le territoire français de plusieurs gendarmes belges en armes, avait de nouveau surgi : Renseignements pris, tout se borne à très peu de chose : on sait, en effet, qu'il est d'usage que les militaires ou français ou belges, aillent en tenue les uns chez les autres sans qu'ils soient inquiétés, bien que cette tolérance soit contraire aux règlements. Or, les gendarmes surtout ceux habitant la ligne frontière, sont appelés plus que tous les autres soldats, par leurs fonctions, à pénétrer sur le territoire belge ou français, pour y faire leurs enquêtes. C'est ce qui a eu lieu mardi matin ; plusieurs gendarmes de Mouscron se sont rendus à Wattrelos pour une information du ressort de leur service : c'est à peine si leur visite a été remarquée par quelques personnes et le fait se reproduisant journellement ne constitue certainement pas un incident de frontière.

Lannoy. — Le Conseil municipal se réunira aujourd'hui, jeudi, à huit heures du soir. L'ordre du jour comporte l'établissement du budget de la ville et diverses autres questions,

Sailly-lez-Lannoy. — Le carrousel, organisé au bénéfice des pauvres, qui devait avoir lieu le 14 juillet prochain, est remis au 15 août.

COMMUNICATIONS DIVERSES

« Choral Nadaud ». — L'administration nous prie de rappeler aux chanteurs, la répétition de ce soir, à l'école de musique, rue des Lignes (à 8 heures 1/2 précises.)

M. le docteur Thoinot vient de lire, dans la dernière séance hebdomadaire du comité consultatif d'hygiène, son rapport sur la fièvre typhoïde en France.

M. le docteur Thoinot attribue la recrudescence de la mortalité à l'introduction *officielle* d'eau de rivière et à son usage dans la consommation.

On ne saurait trop se méfier des eaux impures ; l'eau du Saulchoir, tonique, réconfortante, légèrement ferrugineuse, se recommande d'elle-même à toutes les personnes soucieuses de leur santé. Adresser les commandes à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve; chez MM. Delaporte, Quaghebeur, Dienne, Deschodt, Corbeaux, Delarra, Duburcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Colle, Druelle, Leroy, Bole, Deberdt, Auguste Legrand, Leflon, Delelis, Turlur, Hennequant, Taillier, Florquin, Logez ; chez M. Chiminade, Epicerie Centrale; MM. Montignies, rue du Bois, Dendievel, rue St-Georges; Duthoit, Calonne et Tiberghien, rue de l'Epeule; Durant, rue de l'Hermitage ; Desfontaines, Grand Place.
26461 – 53101

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier,** de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, à partir du 28 courant, tous les jeudis (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53317—26558

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boite en métal blanc inoxydable.

Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

LE MASSON, dentiste, cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.

Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

14 mai 1843.— Ouverture de la Caisse d'Epargne de Roubaix autorisée par décret du 13 octobre 1842. — Dès le mois d'août 1834, le Conseil municipal s'était occupé de l'établissement d'une caisse d'épargne dont l'utilité paraissait à tous suffisamment démontrée. Mais les difficultés que rencontrèrent son organisation et la formation du capital nécessaire à ses premières opérations firent perdre plusieurs années. — La caisse d'épargne est administrée, sous la présidence du Maire, par un comité de quinze directeurs, à la nomination du Conseil municipal. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. V, p. 314).

14 mai 1890. — Incendie de la teinturerie de MM. Mullier et Mounet, rue Lacroix.

PATRONS ET OUVRIERS

Ce qu'ils doivent faire

Tous nos lecteurs ont admiré comme nous l'émouvante allocution prononcée, lors des funérailles des victimes de la catastrophe de Fourmies, par M. le doyen de St-Pierre.

Ces nobles pensées inspirées par la charité chrétienne et par le plus pur patriotisme ne sauraient être trop connues ni trop répandues. Et nous avons cru répondre au désir de beaucoup de nos concitoyens en faisant imprimer ce discours en *tract* pour la propagande.

Tous ceux qui comprennent quels devoirs s'imposent au patron et à l'ouvrier dans ces temps troublés, tous les amis de la Paix sociale, voudront répandre autour d'eux cette petite feuille. C'est la parole d'un homme distingué vivant au milieu des populations industrielles, d'un Citoyen aimant sa Patrie, d'un Prêtre héroïque, d'un Pasteur qui a prouvé qu'il était prêt à donner sa vie pour son troupeau. A tous ces titres, cette parole mérite d'être écoutée et entendue et ceux qui la distribueront parmi leurs amis, parmi leurs ouvriers, feront œuvre utile et bienfaisante.

Le discours de M. le Doyen de Fournies est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

Le cent, 1 fr. 50. --- Le mille, 10 fr.

LE DOIGT DANS L'ŒIL

En reléguant Ferraille aux confins de la ville
Vous vous fourrez le doigt jusqu'au coude dans l'œil,
Car il est renommé d'Arkhangel à Séville
Malgré tous les jaloux et malgré leur orgueil.
Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 26659 I

TOURCOING

Une mort tragique au Blanc-Seau.-- Le bruit courait, cette après-midi, d'un drame qui s'était passé rue Béranger, n° 50 : on parlait d'un homme qui avait assommé sa femme à coups de poing : voici exactement, et d'après les dires du fils aîné de la victime auquel nous laissons la responsabilité des détails qui suivent, ce qui s'est passé.

Ce midi, le sieur Emile Beck, âgé de 43 ans, chauffeur de son métier, eut une discussion avec sa femme, Laure Cocheteux, âgée de 40 ans. Un soufflet fut donné par le mari ; la femme entra en fureur et invectiva son époux. Soudain, ses paroles devinrent inintelligibles, et elle tomba comme une masse, dans sa cuisine. Le fils aîné et le père étaient seuls présents.

Ils s'empressèrent autour de la malheureuse femme, lui prodiguèrent tous leurs soins afin de la rappeler à la vie : peine perdue ! Quand M. le docteur Dupont arriva, il constata que tout était fini. Le corps ne portait aucune trace de blessures.

Le garde-champêtre, M. Delnatte, emmena le sieur Beck à Tourcoing, au dépôt de la mairie, et revint, accompagné de M. le commissaire de police Cotard. Celui-ci a commencé, à trois heures, l'interrogatoire du fils — le seul témoin de la scène — et des autres enfants. A l'heure où nous écrivons ces lignes, cet interrogatoire continue.

Inutile de dire que tout le quartier est en émoi, et qu'une foule considérable stationne autour du numéro 50 de la rue Béranger.

Réunion du Conseil municipal. — La deuxième séance de la session ordinaire de mai aura lieu mercredi prochain, à 6 heures du soir, dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le Maire.

Départ des dragons. — Mercredi, à midi moins un quart, l'escadron du 21e régiment de dragons, resté ici, recevait son ordre de départ immédiat, et moins d'une heure après, il se mettait en route pour Saint-Omer, en passant par Armentières, où il fera la première étape.

Tir aux pigeons. — La société des tirs aux pigeons de Tourcoing, organise un tir international pour le lundi 25 mai, au stand du Bran-Pain. Voici le programme :

Pigeons d'essai à 10 heures, poules d'essai à midi 1/2, concours à 2 heures. — Concours 600 francs de prix : 1er prix, un bronze d'art et 300 fr.; 2e, une médaille d'argent et 200 fr.; 3e, une médaille de bronze et 100 fr. — Entrée : Un louis, 7 pigeons handicap. — Un buffet-restaurant sera installé au stand. Déjeuners à partir de 11 heures. — Entrée pour le public : 1 franc.

FEUILLETON DU 15 MAI 1891. — N° 29

HONNEUR ME TIENT

PAR LOUIS DAVYL

PREMIÈRE PARTIE

ABEL

VI

— Et que vient faire Me Suleau chez Mme de Mauclerc ?

Le notaire regarda le chevalier et la jeune femme, inquiet et ne sachant s'il devait parler.

Jean le comprit.

— Vous pouvez tout dire devant moi, monsieur ; j'ai les pleins pouvoirs de M. le duc de Mauclerc, chef de la famille.

Madeleine, entendant cette parole ferme, sentit les battements de son cœur s'arrêter.

Le vieux gentilhomme lui-même éprouvait une angoisse mortelle, et il essayait de se cramponner à lui-même, afin de ressaisir un peu de présence d'esprit.

— Puisque je puis vous expliquer le motif de ma visite, commença le notaire, je vous dirai que j'ai pris sur moi, étant le conseil de mon client, de venir avertir Mme la duchesse de la situation grave qui la menace.

— Laquelle, monsieur ? demanda brusquement le chevalier.

— [illegible] d'une somme de cinq [illegible]

Le poids écrasant d'un chiffre aussi colossal s'abattit comme un coup de massue sur la tête du malheureux.

Il se fit un grand silence.

Madeleine et M. de Saint-Ivon, comprenant quel coup terrible venait d'être porté au duc de Mauclerc, demeuraient sans mot dire, l'âme pleine de commisération et de pitié.

Tout à coup, le jeune homme releva la tête, fit un geste brusque et porta la main à sa cravate comme pour se délivrer de l'étranglement qui l'étouffait ; mais, la volonté domptant le péril, il laissa retomber son bras.

Sa cousine, le voyant pourpre, prit peur et jeta un cri.

Jean la regarda fixement et dit d'un ton glacial :

— Quoi ?

Toute la fierté, toute la dignité et toute la noblesse des Mauclerc se trouvaient dans ce mot, car il signifiait : « Me croyez-vous capable d'une défaillance, et devant un étranger, surtout ? »

Me Suleau, qui, après avoir répondu à la question de M. de Mauclerc, regardait le jardin à travers la fenêtre entr'ouverte, ne s'aperçut de rien.

Le duc tenta un suprême effort pour se remettre et paraître calme.

— Alors, monsieur, demanda-t-il, la dette est exigible sur-le-champ, aujourd'hui même ?

— Le délai est expiré depuis bien longtemps, monsieur.

— Laissez-moi, d'abord, vous remercier, au nom de la duchesse, de la bienveillance et de la courtoisie parfaite dont vous lui donnez une preuve en cette circonstance, et croyez bien qu'elle n'en perdra pas le souvenir.

Le notaire s'inclina.

— Je vous demande deux jours et irai moi-même vous porter sa réponse.

Me Suleau, s'étant levé, prit congé de Mlle de Mauclerc et du chevalier.

Jean le reconduisit jusqu'au perron de la cour, demandant quelques éclaircissements et certains détails.

Lorsque la jeune femme et M. de Saint-Ivon furent seuls, Madeleine se leva d'un bond.

— Ah! c'est horrible! s'écria-t-elle. Ah! pauvre cher garçon !

— Oui, c'est trop ! répondit l'autre... Mais il fallait que tout se sût et que la faute éclatât. Que va-t-il dire ? Que va-t-il faire ?

— L'avez-vous examiné quand le notaire a prononcé le chiffre ?

— Oui.

— J'ai craint qu'une congestion ne le terrassât. Quelle volonté ! quelle énergie !

— Plus je l'examine, plus je suis surpris d'une chose.

— Laquelle ?

— C'est que ma pauvre sœur ait enfanté un tel homme !

— Silence ! Le voici.

En effet, Jean rentrait.

— Mon oncle, dit-il, veuillez sonner le valet de chambre et donnez-lui l'ordre de ne recevoir qui que ce soit.

Le chevalier sonna.

Lorsque Florentin se fut présenté :

— Qu'on ne reçoive personne et que qui que ce soit ne pénètre ici.

Le domestique s'inclina et sortit.

Jean se dressa devant son oncle et sa cousine.

— Vous n'ignorez rien de ce qu'on vient de m'apprendre, n'est-ce pas?

— Mon cher ami, je te...

— Ne jurez rien, ce serait inutile, car rien ne saurait me consoler. Le coup que je viens de recevoir devra compter pour une des plus grandes douleurs de ma vie.

Il s'abattit sur un siège plutôt qu'il ne s'assit.

Madeleine s'avança vers lui, et lui prit les mains.

— Jean ! mon ami !

Elle eût voulu dire : « Mon bien-aimé ! »

— Merci, merci, mon cher cœur. mais ni vous ni personne ne pouvez rien pour moi.

Elle n'insista pas, et, pendant qu'elle restait silencieuse. elle entendait le malheureux répéter tout bas :

— Cinq cent sept mille francs ! Cinq cent sept mille francs !

Puis, se dressant tout debout :

-- Où les trouver? Où les prendre ?

Alors, s'adressant au chevalier :

— Mais cette maison est donc un puits sans fond? Votre sœur est donc un gouffre?

Il n'avait pas osé dire : « Ma mère! »

Après avoir fait plusieurs tours dans le salon :

— Ces quatre cent mille francs empruntés par mon pauvre père pour tenter la fortune, il y a plus de cinq ans que je les ai envoyés. Qu'en a-t-on fait? Où sont-ils?

Après quelques secondes :

— Je veux voir ma mère.

— Non, pas en ce moment, s'écria le chevalier. Et il prit son neveu par le bras.

— Pourquoi non?

— Tu n'es pas dans un état d'esprit. .

— Vous voulez que j'attende pour que je puisse lui sourire, et... la remercier, peut-être?

— Ecoute-moi, cher enfant.

— Qu'avez-vous à m'apprendre? Là où sont passés les quatre cent mille francs? Mais je le sais aussi bien que vous : ils se sont engloutis au milieu du même désordre et dans le même abime.

Puis, croisant les bras :

— Et dire que, là-bas, je vivais confiant, tranquille, et que j'avais foi en la délicatesse et en l'honneur de ces gens-là!

— Jean, je t'en supplie...

— Vous me trouvez trop sévère, mon oncle. Apprenez-moi d'autres expressions pour un tel crime, et je m'en servirai.

Mais sa colère monta peu à peu, et Madeleine et le chevalier sentaient qu'elle allait éclater, terrible, implacable, et que cet honnête homme se montrerait sans pitié.

Tout à coup, il revint vers eux, bondissant du bout du salon où il était allé s'asseoir :

— Je ne vous pardonnerai jamais!

— Comment! balbutia M. de Saint-Ivon.

— Oui, ni à vous ni à ma cousine. Vous saviez tout ; vous voyiez tout et vous ne m'avez pas prévenu.

— Que pouvions-nous faire?

— Mettre un terme à cet odieux gaspillage! Mais, comme madame la duchesse de Mauclerc et monsieur le marquis son fils, vous pensiez peut-être que là-bas j'avais des rentes et vivais sur mes domaines et entouré d'esclaves m'appartenant. Qu'est-ce qu'un million de plus ou de moins pour un Mauclerc! Avant tout, il fallait briller, faire figure; qu'importe la destinée du misérable exilé là-bas et usant sa vie pour empêcher la déchéance des siens!

Le chevalier ne prononça plus un mot. Madeleine pleurait.

— Vous n'avez eu pitié de moi, ni l'un ni l'autre. Votre devoir était de m'avertir, de m'appeler; mais non, vous vous êtes cantonnés dans votre indifférence.

— Va ton train, mon garçon, reprit M. de Saint-Ivon ; continue ; vaut encore mieux que ce soit à nous que tu dises tout cela qu'à ta mère. Tu en éprouveras moins de regrets après. Au reste, ni Madeleine ni moi n'avons l'intention de nous disculper. Peut-être avons-nous été lâches ; seulement, sache une chose : nous ne pouvions rien...

— Je ne saurais vous dire autre chose.

— C'est un malheur pour nous.

Madeleine s'approcha de son cousin.

— Jean ! supplia-t-elle.

— Chère amie, répondit le jeune homme, avec le plus amer sourire, qu'allons-nous devenir, si le sel lui-même perd sa saveur ?

Elle baissa la tête et se mit à pleurer.

— En présence de tant de difficultés, votre grand caractère lui-même s'est affadi! Vous avez vu le mal, et vous l'avez laissé passer sans crier : « Au voleur ! »

A cet instant Florentin entrait avec une lettre sur un plateau.

— Pour mademoiselle de Mauclerc, de la part de M. Poirier; on attend la réponse.

Jean lança sur la lettre un regard qu'on eût dit chargé de haine.

— Me permettez-vous ? demanda la jeune femme.

— N'êtes-vous pas chez vous encore ? Seulement dépêchez, vous n'y serez plus longtemps.

Elle se mit à lire, et Jean la dévorait du regard.

— C'est M. Poirier qui m'écrit. Voici ce dont il m'entretient :

« Mademoiselle,

» J'apprends qu'une complication imprévue et grave menace la tranquillité de Mme la duchesse. Donnez-moi l'autorisation d'agir, et je me fais fort de tout arranger.

» Croyez, mademoiselle à mes plus respectueux sentiments. »

— Eh bien, s'écria M. de Saint-Ivon, voilà qui me semble au mieux. Ce Poirier est un fort aimable homme.

— Ma chère cousine, dit Jean en souriant toujours avec son sourire amer, cette lettre n'est pas d'un banquier, mais d'un amoureux.

— Que dites-vous, mon cousin ?

— Que je refuse ! Je connais le malheur, je suis habitué à lui tenir tête et je prétends dire comme César : « Le danger et moi sommes nés le même jour, de la même louve, mais je suis l'aîné ! »

— « Mademoiselle j'ai mal vécu et ne me trouve pas digne de vous, » avait dit à Amélie le marquis de Mauclerc... Voilà ce qui préoccupait surtout la jeune fille.

Et puis encore, après ces paroles, cette dame qui était passée devant lui et l'avait appelé Alain tout court.

Il y avait de l'amertume dans cette voix et de l'ironie dans le regard. Quelle était cette Mme de Mersenne au sourire dédaigneux et à la mine hautaine?

Tout cela, autant de questions que la pauvre petite se posait sans cesse, mais qu'elle ne se sentait nullement en état de résoudre.

Cet aveu du jeune homme: « J'ai mal vécu et me trouve indigne de vous, » concordait avec les déplorables renseignements apportés sur lui par Guichard à son grand-père.

(A suivre) LOUIS DAVYL.